

Coiffeur

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Coiffeur
Barbier
Coiffeurs
Coiffeurs / Coiffeur
Coiffeurs / Shampooineuse
Coloriste permanentiste
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Coiffeur posticheur (théâtre, audiovisuel, spectacles)
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels / Perruquier (théâtre, audiovisuel, spectacles)
Perruquier posticheur
Shampooineur
Styliste visagiste

Codes

- **CITP88** : 5141
- **PCS-ESE 2003** : 562b ; 637c
- **ROME1999** : 11132 ; 21226
- **CITP2008** : 5141

DESCRIPTIF

- Assure tout ou partie des soins esthétiques et hygiéniques du cheveu :
 - shampoing,
 - décoloration, coloration, permanente,
 - coupe,
 - brushing, mise en pli, séchage et coiffage.
- Peut assurer les soins de la barbe et des moustaches.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

Selon les données 2022 du CNEC (Chambre Nationale des Entreprises de Coiffure):

- 101 935 établissements dont 38 712 ont au moins 1 salarié.
- Un peu plus de 108 000 salariés dont 87% de femmes.
- 0,5% des établissements employeurs ont plus de 10 salariés, 2,% entre 6 et 9 salariés, 25% de 1 à 2 salariés.

Travailler le samedi est pratiquement obligatoire dans ces métiers.

Le **temps partiel** est fréquent (24% des effectifs selon la DARES 2012-2014).

Selon l'UNEC(Union Nationale des Entreprises de Coiffure) on compte 18900 apprentis en 2022.

Dans les milieux du spectacle, selon "Pole Emploi" en 2022, les techniciens maquilleurs, coiffeurs, costumiers représentaient environ 6000 intermittents du spectacle (soit 5% des 120 000 techniciens du spectacle)

- Dans le spectacle vivant, en 2022 (artcena.fr, statistiques 2022), on compte 314 coiffeurs perruquiers dont 80% sont des femmes. Ils se répartissent selon la pyramide des ages suivante :

-19	20/25	26/35	36/45	46/55	>56
0%	13%	27%	26%	21%	13%

Ce sont en grande majorité des intermittents (94%).

Formation professionnelle :

- En apprentissage ou en établissement scolaire.
- CAP de coiffeur en 2 ans.
- Mention complémentaire : coloriste permanentiste ou styliste visagiste en 1 an.
- Brevet Professionnel : coloriste permanentiste ou styliste visagiste en 2 ans obligatoire pour diriger un salon.
- CAP perruquier posticheur après un CAP de coiffeur.
- Brevet de maîtrise (diplôme de la Chambre des Métiers) : permet l'enseignement de la coiffure. La grande majorité des coiffeurs ont suivi une **formation** initiale en relation directe avec leur métier, souvent par la voie de l'apprentissage. Le CAP est maintenant devancé par le brevet professionnel, par ailleurs nécessaire à l'ouverture d'un salon de coiffure. Les diplômes de niveau supérieur au baccalauréat (BTS) restent quant à eux très marginaux.

Evolution de carrière

- L'échelle des âges montre une réorientation des coiffeuses salariées dès 25 ans, la durée moyenne d'exercice de la profession est de 8 ans.
- Les abandons sont fréquents pour plusieurs raisons :
 - dermatoses le plus souvent au cours de l'apprentissage,
 - pénibilité posturale de la profession,
 - faible progression des salaires,
 - décalage progressif avec l'image type de la coiffeuse très jeune.
- L'évolution de la carrière peut se faire vers l'ouverture d'un salon ou le professorat.

Fiche socio démographique issue de la **FMP Coiffeur** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>